

Les priorités du ministère de la Culture pour les bibliothèques | Livres Hebdo



Par Véronique Heurtematte, le 08.06.2019 à 23h36 (mis à jour le 09.06.2019 à 11h41)

CONGRÈS DE L'ABF 2019

Les priorités du ministère de la Culture pour les bibliothèques



Lors de la traditionnelle séance d'échanges avec les tutelles au congrès de l'Association des bibliothécaires de France, samedi 8 juin, Nicolas Georges, directeur du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, a exposé les priorités du ministère pour l'année à venir.

Le représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'étant désisté, **Nicolas Georges**, directeur du Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture, s'est retrouvé seul face aux bibliothécaires lors de la traditionnelle séance d'échanges avec les tutelles programmée le dernier jour du congrès de l'Association des bibliothécaires France (ABF), samedi 8 juin, à Paris.

400 dossiers d'extension d'horaires d'ouverture d'ici à 2020

Le représentant du ministère de la Culture a exposé les grandes priorités pour l'année à venir, au premier rang desquelles la poursuite du programme d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. *"L'année dernière, nous avons montré au cabinet du premier ministre que nous étions en capacité d'engager l'intégralité de l'enveloppe de 88 millions d'euros qui avait été allouée à ce programme"*, s'est félicité Nicolas Georges, qui a rappelé l'objectif d'atteindre 400 dossiers d'extension horaires d'ici à 2020 et qui a évoqué la possibilité que l'enveloppe allouée soit augmentée cette année.

Accompagner l'évolution des bibliothèques

Nicolas Georges a ensuite indiqué que le ministère allait continuer d'accompagner l'évolution des bibliothèques, notamment dans les projets d'hybridation avec d'autres services publics. *"Il ne s'agit pas de demander aux bibliothèques de faire tout et n'importe quoi, a précisé le directeur du SLL. Leur rôle reste fondamentalement la diffusion de la culture et des savoirs. Mais elles ont des compétences, notamment en matière de numérique, qu'il est important de faire reconnaître au niveau national"*.

Faire évoluer la formation

Le ministère compte également se saisir prochainement de la question de la formation initiale et continue. Des assises nationales avec

l'ensemble des acteurs du secteur, Centre national de la fonction publique territoriale, Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national des études territoriales, ont été annoncées et devraient se tenir au premier semestre 2020. *"Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu de réflexion de fond sur la formation"*, a estimé Nicolas Georges.

La censure des algorithmes

Xavier Galaup, ex-président de l'ABF, qui animait la rencontre, a exprimé ses inquiétudes concernant le filtrage des contenus d'Internet par des algorithmes prévu dans la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur. *"C'est une forme de censure"*, a alerté l'ancien président. Il a ensuite demandé quelle était la place des bibliothèques dans la réflexion engagée par le ministère de la Culture autour du développement durable. *"Cette réflexion touche toute la chaîne du livre"*, a confirmé Nicolas Georges. *"Il faut réfléchir à la manière de construire les bibliothèques, revenir à une production éditoriale plus maîtrisée, notamment en relocalisant l'activité d'imprimerie en France"*.

Xavier Galaup a ensuite demandé comment le ministère comptait réagir face aux difficultés rencontrées par certaines bibliothèques départementales, comme celle des Alpes de Haute-Provence, dont les moyens viennent d'être considérablement réduits. *"Il faut réaffirmer que la lecture publique est une compétence obligatoire du département. C'est au préfet et à la Direction régionale des affaires culturelles de le faire"*, a défendu Nicolas Georges. *"Alors que des personnes continuent de manifester leur mécontentement dans la rue, on ne peut pas supprimer un service qui s'adresse aux populations les moins bien desservies"*.